REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE RURALE DE GARANKEDEY

DELIBERATION N°06/ C.M/GDY

du 23 /11 /2021

portant redynamisation du cadre de concertation

## LE CONSEIL MUNICIPALE DE LA COMMUNE RURALE DE GARANKEDEY

Régulièrement constitué et réuni en session publique ce lundi 28 juin 2021 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de M. Mansour Djibo, Maire ;

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émergée de présence, jointe en annexe au procèsverbal de la séance ;

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi  $N^{\circ}2008$ -42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation de l'administration du territoire de la République du Niger ;

Vu l'Ordonnance N° 2010-054 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales du Niger et ses textes modificatifs subséquents.;

Vu le jugement N° 414/CAB/GEC/CE du 13 Avril 2011, statuant en matière électorale sur la validation et la proclamation des résultats définitifs des élections municipales et régionales du 13 Décembre 2020;

Vu les procès-verbaux d'installation et d'élection du Maire et de son adjoint en date du 07 Mai 2021;

Vu le procès-verbal de la session ordinaire tenu du 22 au 24 novembre 2021 ;

Apres avoir délibéré par 13 voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention ainsi qu'enregistré au procès-verbal de la session.

## <u>ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT</u>

Article Premier : la redynamisation du cadre de concertation est adoptée,

Article 2 : le cadre est ainsi composé :

- Président : le Maire
- Secrétariat : un STD et le SG
- Membres:
- 4 membres de l'exécutif municipal (Maire Adjoint, SM, RM, Conseiller Municipal)
- Les membres de la commission du développement rural
- Les membres du Chambre Régional de l'Agriculture ressortissant de la commune
- Le chef de secteur
- Les STD de la commune
- Le SP de la COFOCOM
- Les projets et programmes intervenant dans la commune

- Les ONG/AD intervenant dans la commune
- les Unions présentes dans la commune
- les représentants des producteurs privés

Article 3 : le Président du conseil municipal, Maire de la Commune est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

ONT SIGNE (voir liste émergée)

<u>Le Président du Conseil</u>

## LISTE EMERGEE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT ADOPTE LA DELIBERATION N°06/CM/GDY DU 23/11/2021

N°	NOM	PRENOMS	EMERGEMENT
1	MANSOUR	рлво	Sal
2	ISSA	HIMA BOUBAKAR	
3	BOUBACAR	SALEY SEYDOU	A Souleage
4	IBRAHIMA	ILLIASSOU	Allan
5	AMINA	HASSANE TAHIROU	in the
6	KADI	SEYDOU	3 0
7	HABIBOULAYE	MAMOUDOU	
8	ZARA	SEYNI ABDOU	810
9	ABDOU	HAROUNA	Agl
10	FATIYA	MOUSSA ABDOU	Way to
11	BARHAMOU	KIMBA	Sant
12	MALIKATOU	HAMANI	
13	TAHARATOU	HASSANE SEYBOU	South